

Municipalité	Réclamations payées au 25 sept. 1968 (certaines encore impayées)
	\$
Normandin	314,878.43
Normandin (village)	215,538.73
Notre-Dame-de-la-Doré	138,036.05
Notre-Dame-de-Lorette	89,056.44
Roberval (paroisse)	197,456.00
Roberval (ville)	974,488.09
Saint-André (paroisse)	56,738.49
Saint-André (village)	105,271.77
Saint-Edmond	155,030.43
Saint-Eugène	287,548.74
Saint-Félicien (paroisse)	168,852.88
Saint-Félicien (village)	668,266.79
Saint-François-de-Sales	264,849.22
Sainte-Hedwidge	163,524.89
Saint-Louis-de-Chambord	268,343.20
Saint-Méthode	192,995.19
Saint-Michel-de-Mistassini	314,764.51
Saint-Prime	333,884.33
Saint-Prime (village)	47,090.66
Saint-Stanislas	269,696.71
Saint-Thomas-d'Aquin	106,890.88
Saint-Thomas-Didyme	164,581.31

[Traduction]

LES REVENUS DE LA VENTE DE L'ALCOOL ET LES AFFECTATIONS À LA LUTTE ANTIALCOOLIQUE

Question n° 251—M. Mather:

1. Combien de dollars la vente de boissons alcoolisées a-t-elle rapportés au gouvernement fédéral, sous forme de taxes, en 1967?
2. Combien de dollars le gouvernement fédéral a-t-il dépensés aux fins de la lutte antialcoolique au Canada?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Le ministère du Revenu national et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social m'informent comme suit: 1. \$296,574,613.16.

2. Le gouvernement fédéral verse chaque année une subvention de \$15,000 au *Canadian Foundation on Alcoholism*. Remarque: Les revenus provenant de la taxe de vente fédérale ne sont pas décomposés selon les genres de marchandises et ne sont pas compris dans le montant global susmentionné. Les montants des revenus sont ceux qui s'appliquent à l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1968.

LES REVENUS DE LA VENTE DU TABAC ET L'ENSEIGNEMENT DES DANGER DU TABAC

Question n° 252—M. Mather:

1. Combien de dollars la vente des produits du tabac a-t-elle rapportés au gouvernement fédéral, sous forme de taxes, en 1967?
2. Combien de dollars le gouvernement fédéral a-t-il dépensés aux fins de la lutte contre les maladies causées par l'abus des cigarettes et/ou

de l'enseignement des dangers que représente le tabac pour la santé?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Le ministère du Revenu national et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social m'informent comme suit: 1. \$461,266,414.93.

2. Au cours de l'année financière 1967-1968, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a dépensé \$200,389 relativement à un programme incitant les Canadiens à ne pas fumer et destiné à diminuer la fréquence des maladies attribuables à l'habitude de la cigarette. Remarque: Les revenus provenant de la taxe de vente fédérale ne sont pas décomposés selon les genres de marchandises et ne sont pas compris dans le montant global susmentionné. Les montants de revenus sont ceux qui s'appliquent à l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1968.

L'AIDE FINANCIÈRE À LA PÊCHE DANS LES PRAIRIES

Question n° 263—M. Schreyer:

Quelle aide financière, s'il en est, a été consentie en vertu des dispositions de la Loi sur le développement de la pêche, pour la construction et l'outillage, la réparation ou la transformation d'installations d'entrepôts et de navires de pêche utilisés dans l'industrie de la pêche en eau douce à l'intérieur de la région des Prairies?

M. Eugene Whelan (secrétaire parlementaire du ministre des Pêcheries): Une demande d'aide financière relative à des installations frigorifiques a été approuvée mais la subvention n'a pas encore été versée. On estime la subvention à \$41,666.

LE CORPS DES COMMISSIONNAIRES À L'AÉROPORT DE CALGARY

Question n° 270—M. Woolliams:

1. A l'aéroport international de Calgary, les traitements des commissionnaires sont-ils payés par le gouvernement du Canada?
2. Le gouvernement fédéral verse-t-il une contribution au Corps des commissionnaires à Calgary à l'égard des traitements des commissionnaires et, dans l'affirmative, combien verse-t-il?
3. Combien le Corps des commissionnaires à Calgary reçoit-il à l'égard des frais d'administration et quel montant est retenu à l'égard des salaires horaires?
4. Y a-t-il des règlements régissant les salaires versés aux commissionnaires à l'aéroport de Calgary et, dans le cas de l'affirmative, quels sont-ils?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): 1. Les salaires des commissionnaires sont versés par le gouvernement du Canada.

2. Le gouvernement fédéral verse au Corps des commissionnaires un taux de salaire de base qui est de \$1.60 l'heure à Calgary.

3. En plus du taux horaire de base de \$1.60, un montant supplémentaire de 17c. l'heure est versé à l'égard des frais d'administration.